

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Cession terrain indivision LAMOISE :**
- Parcelles n^{os} 264 et 265

INFORMATIONS DIVERSES

Convocation adressée le : 19 juillet 2021

Présents : MME Bernadette MARQUIS et Amélie LAVALLÉE, MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY.

Absents : Mme Virginie HIVERT donne procuration à M. Dominique AZIER
M. Christoph DURIN donne procuration à Mme Bernadette MARQUIS
M. Gérard HAYOTTE donne procuration à M. Laurent VOIRY
M. Anthony LANGEVIN, excusé

Secrétaire: M. Pierre VISSA

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Syndicat Mixte du Scot des Vosges Centrales - Convention de partenariat

Le Conseil Municipal accepte l'ajout du point supplémentaire à l'unanimité des membres présents.

N° DCM 29/2021	<u>ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AB 264 ET 265</u>
-------------------	--

Mme le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, avec l'installation de la borne Koufra, il est nécessaire d'acquérir un terrain privé.

Le terrain n'appartenant pas à la commune, elle a rencontré la famille LAMOISE, propriétaire foncier, pour acquérir les terrains issue des parcelles AB 264 et 265 au lieudit « Le Village » d'une superficie totale de 87 m² (parcelle 264 = 69m² + parcelle 265= 18 m²).

La famille LAMOISE ayant donné son accord pour la vente des deux parcelles de terrain pour l'euro symbolique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Mme le Maire :

- ⇒ à prendre l'attache du géomètre pour effectuer le bornage,
- ⇒ à acheter les terrains situées sur les parcelles AB 264 et 265 au prix de l'euro symbolique.
- ⇒ à signer l'acte administratif et les documents correspondants.

N° DCM 30/2021	<u>SYNDICAT MIXTE DU SCoT DES VOSGES CENTRALES</u> <u>CONVENTION DE PARTENARIAT</u>
-------------------	--

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du SCoT des Vosges Centrales consistant à lui transférer les droits aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper et les valoriser pour l'ensemble de ses communes adhérentes.

Mme le Maire explique que, la Commune avait signé une convention en 2015 pour les certificats d'économie d'énergie. Ainsi, la Commune avait pu en bénéficier pour l'isolation faite dans les deux bâtiments communaux (garderie et salle polyvalente).

Pour la bonne information du conseil municipal, Mme le Maire rappelle que les CEE sont un dispositif national obligeant les vendeurs d'énergie – appelés « Obligés » à soutenir des actions de maîtrise de l'énergie (isolation des combles, installation de vitrages performants...) réalisées notamment par les collectivités territoriales.

Des fiches standardisées permettent de définir les conditions d'éligibilité d'une opération à ces certificats et le nombre de CEE attribués selon les investissements réalisés. Ces CEE obtenus sont achetés par les Obligés à qui l'Etat fixe des volumes à récupérer sous peine de pénalités.

Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune devrait :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economies d'Energie,
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Former une personne pour conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs,
- Contractualiser avec un « Obligé » pour l'achat des CEE délivrés.

Pour faciliter et mutualiser ces démarches, il est possible de constituer un groupement, en confiant à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités.

Le SCoT des Vosges Centrales propose une telle mutualisation en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), Epinal Centre Vosges. Il reversera aux communes la valorisation financière de CEE obtenus, après déduction de frais de gestion, selon les modalités définies par son comité syndical, soit 80% du produit de la vente.

Pour précision, le dépôt effectif des certificats doit être effectué par le SCoT au plus tard un an après l'achèvement des travaux, ce délai incluant le temps nécessaire au montage administratif du dossier. Le Conseiller en Energie Partagé de l'ALEC, est le principal interlocuteur des collectivités pour le montage des dossiers et pour obtenir plus d'informations sur le dispositif.

La commune garde une totale liberté de choix sur les opérations dont elle souhaite transférer ses droits CEE au SCoT. Pour chaque opération, lorsque ce choix est arrêté, le transfert est exclusif et l'opération ne peut être revendiquée par une autre collectivité ou un autre organisme.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Donne son accord de principe pour transférer au SCoT des Vosges Centrales les droits de CCE issus d'actions éligibles à ces certificats
- Prend acte que, dans le cadre de cet accord de principe, la commune garde une totale liberté de choix sur les opérations qu'elle souhaite effectivement transférer.
- Autorise Mme le Maire à solliciter l'Agence Locale de l'Energie au cas par cas sur les opérations susceptibles de bénéficier de ce dispositif, selon les délais de déroulement de ces opérations et les modalités de valorisation financière proposées par le SCoT des Vosges Centrales,
- Autorise Mme le Maire à signer avec le SCoT des Vosges Centrales une convention de mandat pour :
 - Procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE après d'Obligés, directement ou par le biais d'un prestataire,
 - Signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec les Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé,
- Prend acte que les opérations confiées au SCoT des Vosges Centrales ne pourront être valorisées par le Syndicat que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis à l'Agence Locale de l'Energie par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis,
- Autorise Mme le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au SCoT des Vosges Centrales qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune, ainsi qu'à l'Agence Locale de l'Energie qui accompagne ce dernier en ce sens.

INFORMATIONS DIVERSES :

FETE PATRONALE :

Mme le maire informe :

La société de chasse a décidé d'annuler le repas prévu le 11 septembre prochain

Une cérémonie aux nouvelles naissances de l'année 2020/2021 aura lieu le dimanche 12 septembre 2021 à 11 H 00.

Dimanche 12 septembre : Le spectacle de la compagnie des jolies mômes aura lieu le dimanche 12 septembre après-midi sous une forme déambulatoire. 4 comédiens plus des jeunes en contrat civique seront présents. Des départs depuis la place de l'Eglise seront proposés toutes les heures de 15h à 18h.

La balade théâtralisée s'intitule "L'Effet papillon" <https://compagniedesjoliesmomes.fr/effet-papillon/> (voir site des Jolies Mômes pour plus d'informations).

Domèvre Animation loisirs a décidé également de ne pas organiser le vide grenier prévu le 19 septembre.

BORNE KOUFRA :

Inauguration le dimanche 12 septembre à 9 h 00

(Présences de : véhicules anciens de l'Association Military de Vincey, fanfare appelée « la Nouba » du 1er régiment de tirailleurs d'Épinal et l'exposition à la salle polyvalente)

Mme le Maire informe du devis reçu de l'entreprise VALSESIA pour la fourniture d'un socle en granit dimension 90 X 90 X 15 cm d'épaisseur d'un montant de 680,00 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal après un tour de table autorisent Mme le Maire à signer le devis.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 au 20 août prochain

NEWSLETTER :

La newsletter sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres à la fin août 2021

AIRE DE JEUX

Mme le Maire informe que lors de la réunion du 15 juin à la CAE il avait été question de la gestion des aires de jeux, la CAE propose de venir visiter notre structure le 28 juillet

Domèvre sur Avière : 16h30 – 17h00

- Aire de jeux
- Terrain multisports

Mrs Julien POTHIER Et Laurent VOIRY et Philippe THOUVENIN seront présents.

INVITATION M. STEPHANE VIRY

Mme le Maire informe de l'invitation reçue de M. le Député Stéphane VIRY, cette rencontre aura lieu le jeudi 2 septembre à 18 heures à la Baffe.

COMITE DE FLEURISSEMENT

Mme le Maire rappelle que le jury du Comité de Fleurissement fera la visite à Domèvre le vendredi 23 juillet à partir de 18 H 00, Mme le Maire demande si des personnes peuvent être présentes ?

SALLE POLYVALENTE

M. Laurent VOIRY informe de l'intervention de l'Agence INEO ITE pour la maintenance et le remplacement de la batterie de l'alarme incendie de la salle polyvalente, cette intervention s'élève à 146.04 € TTC (batterie 44.04 € et 102 € TTC).

MASTER DE PETANQUE

L'invitation pour la compétition des masters de pétanques qui aura lieu les 28 et 29 juillet prochain, Domèvre ne peut répondre favorablement à l'invitation concernant la compétition des masters de pétanques qui aura lieu les 28 et 29 juillet.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Mme le Maire rappelle que la réunion publique aura lieu le 7 septembre prochain à 20h.

Mme le Maire informe de la réception de la 1^{ère} situation de l'Agence de paysage Claire Alliod pour un montant de 5 926.99 € (représentant 80% de l'AVP et 50 % de la concertation).

TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE

Mme le Maire informe du devis reçu par Renaud Clim Service pour des travaux à réaliser dans le local de la chaufferie pour la mise en place d'un extracteur et d'une pompe de relevage d'un montant de 1 256.78 € TTC. Un avenant sera pris pour l'intégrer au marché.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ÉPINAL

Courrier reçu de la CAE informant de l'aide d'un montant de 200 € accordée à une administrée pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

VEOLIA

Mme le maire informe que le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 37 jours, du lundi 7 juin 2021 à 9h00 au mardi 13 juillet 2021 à 11H00, sur la demande présentée par la société VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de co-incinération sur le territoire des communes de Golbey et de Chavelot.

Séance levée à 21H10